



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 19 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie – RUCH Yannick - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - PFISTER Monique - SCHEER Cédric - SCHILL Fabien - SCHMITT Dominique - WARTH Céline

Absents excusés : LEONHART Caroline, procuration à SCHILL Fabien
SEIBERT Sandra, procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 29 juin 2022
- 3- Plan communal de sauvegarde lié au risque d'incendie des bois et des forêts
- 4- Désignation d'un « conseiller municipal incendie et secours »
- 5- Achats de terrains
- 6- Recrutements année scolaire 2022/2023
- 7- Entretien du bâtiment périscolaire
- 8- Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale
- 9- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Olivier LENHARDT est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.
Au vu de la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales au 1^{er} juillet 2022, M. le Maire précise que dorénavant les délibérations seront obligatoirement signées par le maire et le secrétaire de séance avant la transmission de l'acte au contrôle de légalité et avant sa publication.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2022

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE LIE AU RISQUE D'INCENDIE DES BOIS ET DES FORETS

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 qui rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques ;
Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune de Wimmenau est exposée au risque « incendie des bois et des forêts » (AP 20220812 – interdiction des accès aux massifs forestiers) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **d'élaborer** un plan communal de sauvegarde de la Commune de Wimmenau face au risque « incendie des bois et des forêts » ;
- ✚ **de réunir** un groupe de travail.

4. DESIGNATION D'UN « CONSEILLER MUNICIPAL INCENDIE ET SECOURS »

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 qui prévoit en son article 13 la désignation obligatoire d'un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal, chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal incendie et secours qui complète le code de la sécurité intérieure par l'article D. 731-14 ;

Considérant qu'au regard des dispositions du décret, un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile doit être désigné dans les trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **de désigner** M. Yannick RUCH, Adjoint au Maire, en qualité de correspondant incendie et secours pour la Commune de Wimmenau.

5. ACHATS/VENTE DE TERRAINS

5.1. Achats de terrains Rue Rebberg

Dans la continuité des achats de terrains rue Rebberg, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **d'acquérir** les parcelles non bâties sises à Wimmenau, cadastrées :
 - section 2 n° 22 - lieudit Rebberg de 10,05 ares
au prix de 500 € l'are, appartenant à M. GOERIG Georges et Mme CURIEL Carmen
 - section 2 n° 23 - lieudit Rebberg de 13,25 ares
au prix de 500 € l'are, appartenant à Mme MAHLER Carmen
- ✚ **d'autoriser** le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer les actes à intervenir.

5.2. Achats de terrains au Lieudit Kienthal

Dans sa séance du 10 septembre 2020, le Conseil Municipal a été informé de la décision de M. DIETRICH Claude et Madame Christiane née WINDSTEIN de céder, sans soulte, à la commune de Wimmenau les parcelles cadastrées :

- section 3 n° 726/253 – lieudit Kienthal de 0,06 ares
- section 3 n° 728/251 – lieudit Kienthal de 0,01 ares

M. le Maire informe l'assemblée que la mention « sans soulte » ne peut figurer dans l'acte notarié.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **d'acquérir** les parcelles cadastrées ci-dessus, appartenant à M. DIETRICH Claude et Madame Christiane née WINDSTEIN, à 1 € symbolique ;
- ✚ **d'autoriser** le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte à intervenir.

5.3. Vente de terrain rue de la Forêt

M. le Maire informe l'assemblée que le terrain, cadastré section 2 – parcelle 527 - rue de la Forêt, d'une superficie de 9,45 ares est toujours à vendre et qu'il a sollicité un avis de valeur auprès d'un agent immobilier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **de poursuivre les démarches au sein de la commune** et de ne pas remettre le dossier à un agent immobilier.

6. RECRUTEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

M. le Maire informe le Conseil Municipal des recrutements suivants pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Mme Mélanie KERN, a été recrutée avec effet du 1^{er} septembre 2022 pour l'accompagnement dans le transport scolaire à raison de 4 demi-heures le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h à 8h30 ;
- Le contrat de Mme Chloé METZ a été renouvelé pour le remplacement de Mme Laurence DEININGER, ATSEM en congé maladie ;
- Le contrat de Mme Christelle SAND a été renouvelé pour l'accompagnement dans le transport scolaire à raison de 4 demi-heures le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h à 8h30, et pour l'accueil du matin (4 x 1 heure entre 7h et 8h). Or, depuis la rentrée, l'accueil du matin ne connaît plus d'affluence à ce jour. Par conséquent, M. le Maire rencontrera Mme Christelle SAND pour revoir son contrat de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les recrutements énumérés ci-dessus pour l'année scolaire 2022/2023.

7. ENTRETIEN DU BATIMENT PERISCOLAIRE

Au vu de l'urgence, M. le Maire informe l'assemblée qu'en réunion maire-adjoints du 05 août 2022, il a été décidé de signer un contrat avec BSS Nettoyage Service à Ingwiller pour l'entretien des locaux du bâtiment périscolaire 4x / semaine durant l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature du contrat avec BSS Nettoyage Service à Ingwiller.

8. AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. le Maire informe qu'un « désherbage » du secteur Jeunesse de la médiathèque a été effectué avec une équipe de la Bibliothèque d'Alsace.

La nouvelle politique des bibliothèques préconise que cette tâche se fasse tout au long de l'année. Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de prendre une délibération permettant à la responsable de la médiathèque, selon l'état des ouvrages :

- de les céder gratuitement à des institutions ou associations ;
- de les vendre ;
- de les détruire et si possible de les valoriser comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

9. DIVERS

- Des démarches ont été entreprises auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans le cadre du remplacement du Dr Joseph DIEBOLD au 1^{er} janvier 2023 ;
- Suite au départ de Mme Marieta PAULOS, le logement n°8 rue des Rochers est proposé à Mme Géraldine LENHARDT ;
- L'installation d'un distributeur de pain ou la mise en place d'un point de vente de pain, alternatives à la boulangerie de village, sont évoquées ;
- Les habitants de Wimmenau, propriétaires de parcelles contenant des plantations d'épicéas scolytés sur le ban communal d'Ingwiller, Wimmenau et Wingen sur Moder, pourront se faire connaître auprès de la mairie jusqu'au 15 octobre 2022. La commune propose de recenser l'ensemble des parcelles et d'organiser l'exploitation et la vente de ces bois.
- Une commande groupée de fuel sera proposée aux habitants de Wimmenau, avec des livraisons programmées en janvier et en juillet 2023 ;
- La commune a été destinataire de la convention de gestion de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2022-2023. Pour le 30 avril de chaque année, la commune se voit présenter le compte de résultat N-1 clos au 31 décembre, ainsi que le décompte définitif pour le versement du solde de sa participation. Auparavant, en cas de résultat excédentaire, l'AGF s'engageait à reverser 50 % de l'excédent à la commune de Wimmenau. Le taux de reversement a été négocié à 70 % avec la signature de la nouvelle convention ;
- La commune de Reipertswiller a transmis un décompte des frais de l'école maternelle pour l'année scolaire 2021/2022 ;
- La COMCOM propose de recenser les besoins en matière de vérifications d'équipements sportifs, des aires de jeux public ou à l'intérieur des écoles, etc... ;
- Etant donné les nuisances sonores près des habitations, les containers à verre seront déplacés vers la salle polyvalente ;
- Vu les incivilités dans le village, notamment la circulation de voitures sur les prés du Hauberg, l'installation d'un panneau interdisant l'accès aux véhicules à moteur est évoquée, sauf engins agricoles ;
- Rappel de l'inauguration de la Fenêtre de Paysage le dimanche 25 septembre 2022 ;
- Le Président de l'Amicale du Conseil Municipal :
 - a. prévoit l'organisation d'une assemblée générale de l'Amicale,
 - b. informe des démarches en cours pour l'organisation de la Fête de Noël des Aînés qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2022.



Le Maire

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lenhardt', is written below the title 'Le Secrétaire de séance'.

**Lu et approuvé
Les conseillers :**